

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
03/07/2024

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29

Présents : 20

Procurations : 08

Votants : 28

OBJET :

**COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

**Convention de mise à
disposition des
accompagnants d'élèves
en situation de handicap
AESH du service
périscolaire
intercommunal auprès
des services communaux
de restauration collective
de CERET –
MAUREILLAS LAS
ILLAS – LE BOULOU**

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, Mme BOISORIEUX Michèle, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José,
Mme LACOMBE Maria, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,
M. PREHAM Anthony, ayant donné procuration à Madame BRISSAUD Nina,
Mme BOISDRON Gisèle, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle,
Mme DUNYACH Monique, ayant donné procuration à Mme BOISORIEUX Michèle,
Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie,
M. CARLES Yves, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis,
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

La Communauté de Communes du Vallespir détient depuis 2017, la compétence Enfance Jeunesse avec notamment la gestion des accueils de loisirs périscolaires des communes de CERET, MAUREILLAS et de LE BOULOU.

Dans le cas où la commune ne peut pas assurer par ses propres moyens ce service d'accompagnement d'élèves en situation de handicap, la Communauté de Communes du Vallespir mettra à la disposition de la commune le personnel AESH périscolaire pour encadrer les enfants pendant le temps de restauration scolaire dans la continuité du fonctionnement du service périscolaire qui est assuré les jours de classe, à la pause méridienne.

Cette convention définit les conditions de partenariat dont l'objectif est la bonne gestion des moyens destinés à l'organisation du service, la qualité et la sécurité du service rendu aux enfants différents accueillis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'ACCEPTER** de conclure une convention de partenariat dont l'objectif est la bonne gestion des moyens destinés à l'organisation du service, la qualité et la sécurité du service rendu aux enfants différents accueillis,

- **D'ACCEPTER** les termes et les modalités fixées dans cette convention, jointe à la présente,
- **D'AUTORISER** Madame Brigitte BARANOFF, à signer la convention de partenariat,
- **DE DONNER** mandat à Madame la première adjointe de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, identifying Simon Redondo.